54e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 18 6 MAI 1937

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

A PROPOS D'ASTROLOGIE

SOMMAIRE — Congrès international. — Un mot d'histoire. — Paul Choisnard. — Définition de l'astrologie. — Oppositions et critiques. — Le Zodiaque. — Les douze Signes. — Division du ciel. — Les Planètes. — Leurs états. — Leurs aspects. — L'interprétation. — Les Directions. — Le Libre-arbitre. — Le Déterminisme. — Astrologie et astromancie. — Utilité et avenir. — Objections. — Conclusion. — Bibliographie.

I. — Congrès international

Parmi les congrès de tous genres que vont occasionner les fêtes parisiennes de cet été, il y aura une manifestation dont la seule annonce ne laissera pas de surprendre par son insolite programme et son apparent anachronisme. Des délégués de la plupart des grandes nations du monde se réuniront en effet à Paris, du 19 au 25 juillet prochain, dans les locaux de l'Exposition Internationale « Art-et-Technique, » avec le but de discuter de l'*Astrologie Scientifique*.

Depuis plusieurs années les travaux solides et désintéressés de savants spécialistes s'étant imposés à l'attention d'une élite intellectuelle de nombreux pays, trois réunions internationales ont déjà eu lieu dans le double but de coordonner les efforts de chercheurs dispersés et d'éclairer l'opinion publique, égarée par le tapage scandaleux de cette contrefaçon commerciale de l'astrologie par laquelle sont exploités tant de clients naïfs et superstitieux.

Le premier Congrès International s'est tenu à Wiesbaden, du 8 au 11 septembre 1931 ; le deuxième à Bruxelles, du 15 au 20 juillet 1935 ; et le troisième à Dusseldorf l'an dernier, où il fut décidé qu'une quatrième manifestation se déroulerait en France à l'occasion de l'Exposition de Paris.

On doit signaler qu'en Allemagne l'étude et l'exercice de l'astrologie sont interdites sans l'obtention de diplômes régulièrement décernés après des examens. C'est ce qui explique que la dernière assemblée mondiale s'est ouverte par la lecture d'un télégramme d'encouragement du Chancelier du Reich.

En France, un haut Comité de patronage, composé de personnalités de premier plan les plus diverses, est en formation afin de couvrir de sa protection les manifestations de la *Société Astrologique de France*, association rattachée elle-même à une *Fédération Internationale des Sociétés nationales d'astrologie*. Le Président pour notre pays est le lieutenant-colonel MAILLAUD, de Paris ; le Président mondial est le Dr KORCH, catholique allemand de Dusseldorf, docteur en Droit canonique.

Le lecteur est prié de voir dans les lignes qui vont suivre non pas évidemment notre opinion personnelle, et encore moins un jugement définitif, mais uniquement un aperçu objectif d'une question encore confuse et épineuse, telle que des érudits sérieux et versés dans ces sciences nouvelles la proposent simplement à des critiques de bonne foi.

II. — Un mot d'histoire

L'astrologie scientifique, telle qu'elle se présente aujourd'hui avec ses méthodes modernes et ses précisions statistiques, ne peut être complètement différenciée de l'astrologie millénaire qu'une décadence de plusieurs siècles, il est vrai, a rendue inintelligible.

Soit qu'elle fût transformée en recettes cabalistiques, soit qu'elle servit de truchement à d'audacieux charlatans, l'astrologie est tombée depuis un temps immémorial dans un complet discrédit. Néanmoins on ne pourrait contester le prestige fabuleux de cette science durant la haute antiquité. Les mythes des vieilles religions en étaient comme la vulgarisation sacrée, tandis que des prêtres ou des mages en conservaient et développaient les traditions abstruses. Les superstitions populaires ne furent bien souvent qu'une déformation de connaissances très savantes, à l'origine tout à fait saines, mais peu à peu réduites à des secrets d'initiés et mélangées aux mille scories des philosophies païennes.

On a longtemps voulu ne voir dans l'astrologie qu'une imposture. Il faut simplement reconnaître, avec les Pères de l'Église, qu'à l'époque du Christianisme naissant cette vieille science en décomposition ressemblait à un cadavre putride, qu'il était nécessaire d'enterrer promptement. Le grand courant d'études du Moyen-Age ne devait pas manquer cependant de rechercher la part de vérité contenue dans l'astrologie remise à jour par les Arabes ; les docteurs scolastiques en discutèrent ; des moines, des évêques même (tel le cé-

lèbre Luc Gauric entre autres) s'y spécialisèrent avec succès ; des Papes s'y intéressèrent ouvertement.

Mais, malgré d'illustres efforts, le mystérieux minerai ne put être convenablement extrait de sa gangue païenne et cette vogue de renaissance fut de courte durée. Il fallait attendre jusqu'à nos jours pour découvrir une méthode scientifique capable de retrouver avec certitude les parcelles de vérité enfouies dans la masse des textes traditionnels.

III. — Paul Choisnard

On peut dire que le mérite de cette découverte moderne revient en premier lieu et sans conteste à un catholique de grande culture et de grand équilibre intellectuel, le commandant Paul Choisnard, ancien polytechnicien, chrétiennement décédé en 1930.

C'est la recherche des « *fréquences comparées* » dont nous parlerons plus loin. Idée à la fois simple et géniale ; si simple que l'on s'étonne après coup que nul n'y ait songé dans le passé ; et si géniale qu'à elle seule elle suffit pour sortir à jamais l'astrologie de l'ornière fangeuse où elle croupissait, pour la mettre sur le pied des sciences les plus mathématiquement exactes et lui donner la possibilité de développements indéfinis.

Cependant, à répertorier l'immense production littéraire à enseigne astrologique, tant « judiciaire » qu' « onomantique, » qui pullule depuis un certain nombre d'années, l'œuvre de Choisnard n'apparaît pas encore clairement aux profanes. L'astrologie moderne est toujours encombrée d'un fatras désuet ou de travaux sans valeur, qu'accumulent pour un public curieux maintes revues et gros ouvrages prétentieux.

La sottise, le mercantilisme, un occultisme troublant ont jusqu'ici empêché que les travaux de Choisnard réussissent à détruire les fausses astrologies et leur faribole divinatoire. Même ceux qui quelquefois se disent disciples de ce chercheur, se défendent avec peine des contacts intellectuellement malsains qui, pourrait-on dire, avaient fait de l'astrologie une science impure.

Mais pour toute personne sans parti pris qui veut se faire une idée claire de l'état où en est la question et savoir comment se pose le problème désormais pour les hommes de science, il n'est que de lire quelques-uns des nombreux ouvrages publiés par l'infatigable et regretté Choisnard. Signalons, p. ex. : *Preuves et bases de l'astrologie scientifique, — La loi de l'hérédité astrale, — L'influence astrale et les probabilités, — Essai de psychologie astrale, — S. Thomas d'Aquin et l'influence des astres,* — etc.

Beaucoup d'autres érudits, il est vrai, ont contribué également à la renaissance des sciences astrologiques ; de nombreux mathématiciens particulièrement s'appliquent à rendre plus apte par d'ingénieux procédés l'emploi des données astronomiques. Mais ce serait trop dépasser le cadre de ces notes succinctes que de citer des noms et d'évoquer seulement l'enchevêtrement de tous ces travaux dans toutes les langues du monde durant ces dernières années.

IV. — Définition de l'astrologie

Si paradoxale que cela puisse paraître, personne, jusqu'au début du siècle, aussi bien parmi les détracteurs que parmi les fauteurs de l'astrologie, ne s'était trouvé en mesure de présenter une définition rationnelle d'une prétendue science, objet immémorial de discussions les plus passionnées. Aussi ne nous étonnons pas des effarantes explications que nous servent encore tous les dictionnaires, même les plus complets et les plus réputés.

Voici par quelle méthode de contrôle rigoureusement impersonnel on est parvenu à un résultat qui donne maintenant toute satisfaction à un esprit de bonne foi.

Supposons que nous désirons nous rendre compte si telle position d'un corps céleste correspond véritablement à telle faculté d'un être humain.

Dans une première statistique, dressons les cartes du « ciel de naissance [1] » d'un nombre illimité d'individus *absolument pris au hasard.* Il est facile de relever avec une précision mathématique le pourcentage de fréquences avec lequel l'indice astral en question se retrouvera dans chacun des thèmes de nativité. Nous aurons ainsi chiffré le cas général pour l'ordinaire de l'humanité.

Dans une seconde statistique nous sélectionnerons uniquement les personnes possédant *notoirement* la faculté que nous avons décidé d'examiner. Nous passerons en revue leurs horoscopes pour relever le pourcentage de fréquences de l'indice astral précédemment considéré ; et nous obtiendrons ainsi le chiffre spécial pour cette catégorie d'individus.

Il ne reste plus que de comparer les deux résultats. Si les deux chiffres sont semblables, c'est que le rapport supposé entre la position du corps céleste et la faculté humaine envisagée n'existe pas. Si ces deux chiffres sont différents soit en plus, soit en moins, c'est au contraire qu'un rapport positif ou négatif existe réellement ; et sa réalité sera d'autant plus affirmée que la différence sera plus grande.

Comme il est évident que tout examinateur impartial peut répéter et varier à l'infini ce contrôle purement mathématique, il s'ensuit que la *loi* fondamentale de la science astrologique peut s'énoncer ainsi et se *définir :*

Dans les ciels de naissance un aspect astral est dit correspondre à telle faculté humaine ou événement humain quelconque, quand cet aspect se rencontre plus fréquemment chez ceux qui présentent cette faculté ou cet événement que chez les autres hommes.

[1] On appelle ainsi la position où se trouvent tous les astres au moment de la naissance d'un individu.

C'est en partant de cette base logique et indiscutable que Choisnard put entreprendre de nombreuses recherches et qu'il mit au point, entre autres, une des preuves les plus surprenantes de l'astrologie généthliaque : *la loi de l'hérédité astrale*. Le calcul des fréquences démontre en effet qu'il y a plus d'indices célestes semblables entre le thème d'un enfant et celui de ses ascendants et consanguins qu'entre des horoscopes d'individus quelconques.

Le fait astrologique ne peut donc être nié à priori et est par contre aisément contrôlable.

V. — Oppositions et critiques

La démonstration du polyte haïcien Choisnard, si elle est séduisante à l'esprit positif des Occidentaux, n'a pas réussi encore à s'imposer définitivement dans le clan des soi-disant professionnels en astrologie. On lui reproche de faire trop complètement table rase, par son doute méthodique, de la tradition, dont l'expérience plusieurs fois millénaire ne peut être refaite que par de nombreux calculs échelonnés sur des siècles. On objecte que cette méthode, impersonnelle et aride, est inassimilable par une doctrine antique et orientale toute de souplesses et de nuances infinies. On prétend qu'en pratique l'intuition de l'interprète sera toujours nécessaire pour se reconnaître dans l'imbroglio souvent contradictoire des données astrales, de même qu'en médecine plus d'intuition que de science donne souvent davantage de succès dans le diagnostic et les soins.

A cette heure, une grande confusion tend à se maintenir dans le monde des astrologues. L'œuvre de Choisnard, à peine ébauchée, risque de disparaître, faute de travailleurs désintéressés pour la mener à bien, de pouvoirs publics pour la protéger ou d'un Institut doté de généreuses fondations. Les sectes maçonniques, surtout en Amérique et en Angleterre, s'acharnent jalousement à la *réocculter ;* les charlatans profitent de la vogue nouvelle pour mettre leurs vols effrontés sous l'enseigne de la science.

C'est pourquoi il n'est peut être pas indifférent d'alerter l'opinion catholique sur l'opportunité qu'il y aurait de surveiller l'évolution de la vraie astrologie (qui peut d'ailleurs rendre de grands services, comme nous l'expliquerons plus loin) et de lutter contre la fausse astrologie, monstrueux danger pour la moralité publique.

Mais si une discussion est sur le point de s'ouvrir sur la question entre les esprits cultivés de tous les continents et risque de prendre l'ampleur des éternelles controverses philosophico-religieuses, il importe de connaître au moins les éléments matériels du sujet. Faisons cet exposé très brièvement.

VI. — Le zodiaque

Pour se familiariser tout d'abord avec le vocabulaire astrologique, un rappel sommaire de quelques chapitres de cosmographie est indispensable.

La notion du *zodiaque*, à peu près inutile pour l'astronome, est au contraire la base de toute la mathématique de l'astrologue, qui, pour la commodité de ses calculs, conserve l'idée subjective de l'univers des anciens, supposant la Terre centre immobile du Monde.

Cette considération délibérée du seul mouvement apparent des astres est tout à fait logique du point de vue expérimental, puisqu'il ne s'agit que d'étudier le rapport possible entre la vie humaine et l'état du ciel tel que nous le percevons. D'ailleurs toute autre méthode ne pourrait évidemment qu'arriver au même résultat, mais par des calculs inutilement compliqués. La mauvaise querelle qu'on a voulu naguère chercher à l'astrologie sur ce terrain est tout à fait saugrenue.

Donc, pour nos yeux, l'immensité sidérale équivaut à une vaste sphère sur laquelle seraient plaqués les points lumineux des planètes et des étoiles. Chaque vingt-quatre heures environ, cette sphère a fait un tour entier ; et ainsi toutes les constellations ont défilé devant nous (sauf, bien entendu, celles des antipodes). Or, remarquez que le soleil a tourné pareillement, mais légèrement moins vite, car il manque un tour par année. Si on note alors que, reculant à peu près d'un degré par jour, il semble tracer une circonférence complète sur la sphère céleste, on obtiendra cette ligne idéale nommée *écliptique,* frontière fictive de notre monde et trait d'union avec l'infini.

L'observateur sagace, qui surveillera de même la marche des planètes, reconnaîtra qu'elles paraissent suivre également la même voie, plus ou moins irrégulièrement quant à la vitesse ; et que, coupant parfois l'écliptique dans leurs évolutions, elles ne s'en éloignent jamais plus que de quelques degrés au-dessus et au-dessous. Ce champ apparent dans lequel elles se meuvent peut être alors délimité par une sorte de zone dessinée sur la sphère céleste et que l'écliptique divise en deux parties égales. Cette ceinture imaginaire est ce qu'on nomme le *zodiaque*.

VII. — Les douze signes

On a partagé les 360 degrés de ce bandeau conventionnel en douze secteurs symboliques, en procédant de la façon suivante :

L'écliptique étant inclinée sur l'équateur, on remarque déjà deux parties égales du cercle, une dans l'hémisphère austral et une autre dans le boréal, le soleil passant de l'une à l'autre au moment de l'équinoxe de printemps et à celui d'automne.

Si par l'imagination on coupe cette ligne équinoxiale par celle des solstices d'hiver et d'été, on obtient une croix qui décompose le zodiaque en quartiers. Il ne reste plus qu'à diviser chacun de ces derniers en trois parties égales et on obtiendra douze régions de 30 degrés. D'autres subdivi-

sions se surajoutent, p. ex. celles de 10 en 10 degrés, appelées *décans*.

On a donné à chaque segment ou *dodécatémorie* le nom de la principale constellation traversée par cette portion de l'écliptique. Mais depuis que cette dénomination usuelle a été attribuée, le jeu des précessions d'équinoxe l'a rendue inexacte, au point que de nos jours les constellations célestes ne tombent plus dans les maisons du zodiaque qui portent leur nom. Cette anomalie, dont on a voulu faire une objection que d'aucuns ont crue capitale contre l'astrologie, n'a absolument aucune importance pratique, les constellations n'ayant été à l'origine qu'un simple mode de repérage, l'influence astrale étant encore de nature inconnue et empiriquement en fonction des degrés de l'écliptique. L'expérience a prouvé en effet que les attributions de chaque partie du zodiaque faites par les anciens sont encore valables de nos jours malgré le déplacement des étoiles.

Il est convenu de voir le commencement du zodiaque au *point vernal* et on note ensuite les passages du soleil dans l'ordre suivant des *Symboles* bien connus : *Bélier, Taureau, Gémeaux* pour le printemps ; *Cancer, Lion, Vierge* pour l'été ; *Balance, Scorpion, Sagittaire* pour l'automne ; *Capricorne, Verseau, Poissons* pour l'hiver. Chacun de ces *Signes* a donné lieu à des études très approfondies ; d'innombrables volumes, des bibliothèques entières sont consacrés à l'analyse de leurs harmonies et antinomies mutuelles. Citons, pour mémoire, leur groupement en quatre *Eléments,* dans lequel se résume un classement philosophique très subtil, basé sur des observations d'une antiquité extrêmement reculée, matériellement symbolisé par les mots-clefs : *Feu, Terre, Air, Eau ;* considérations primordiales sur lesquelles est obligée de s'appuyer toujours toute interprétation horoscopique correcte.

VIII. — Division du ciel

La figure du zodiaque ainsi dessinée ne nous donne aucune indication d'ordre particulier. Mais si l'on remarque qu'avec l'ensemble de la sphère céleste, sur laquelle nous l'avons délimité, il tourne autour de nous en vingt quatre heures, nous voyons que le Signe qui se lève à l'horizon est différent suivant la minute envisagée. De là la nécessité de superposer à la division fondamentale, expliquée dans le paragraphe précédent, une autre division correspondant à la façon dont cette dernière est aperçue à un moment donné. Il faudra pour cela tracer une ligne d'horizon partageant le zodiaque en deux parties égales. On y notera le Symbole qui apparaît et monte à l'orient à l'heure précise d'une naissance : c'est ce qu'on appelle l'*horoscope* (du grec : je regarde l'heure).

Mais comme, suivant la latitude géographique, la courbe de l'écliptique se montre à nous plus ou moins déformée, des calculs précis sont indispensables pour rechercher quel autre Signe se trouve, p. ex., au milieu du ciel. Une nouvelle division du zodiaque en douze autres maisons sera donc nécessaire et variera dans de grandes proportions suivant une heure et un lieu donnés, au point d'englober quelquefois plusieurs Symboles zodiacaux dans une seule de ces *Maisons Célestes* et réciproquement.

Des tables et des graphiques rendent aujourd'hui ce travail relativement facile, au moins pour la latitude de Paris, alors qu'il était encore très malaisé, fastidieux et imprécis pour des profanes il y a seulement quelques années, sauf avec les éphémérides anglaises.

Ces divisions célestes sont simplement numérotées de I à XII, en commençant par celle qui est immédiatement sous l'horizon oriental. Elles se distinguent principalement en Maisons *Cardinales, Succédentes* et *Cadentes ;* mais il y a encore beaucoup d'autres genres de distinctions et de classements. Leur étude est extrêmement importante et complexe et ne saurait être utilement abordée dans ces courtes notes.

IX. — Les planètes

Avec les deux dessins superposés, les *Maisons Zodiacales* et les *Maisons Célestes,* nous n'avons encore qu'un simple cadre. Il s'agit maintenant de calculer, pour un instant donné, l'emplacement exact dans le ciel de toutes les planètes. Pour la commodité on les projettera simplement en longitude sur l'écliptique, même la lune qui en est parfois très éloignée ; les autres repaires, latitudes et déclinaisons, seront cependant notés pour des travaux d'analyse ultérieure plus fouillés et plus précis.

Personne n'ignore les idéogrammes représentatifs des planètes que donnent tous les dictionnaires. Aux sept planètes anciennes, *Soleil, Lune, Mercure, Jupiter, Vénus, Saturne, Mars,* on adjoint *Uranus, Neptune* et *Pluton*, ainsi que de nombreux points fictifs, comme les *Nœuds,* les *Parts*. etc., ainsi que les *Etoiles,* au moins de première et deuxième grandeur.

Il faut faire remarquer que pour l'astrologue le Soleil est considéré comme une simple planète et notre satellite, la Lune, est élevée à ce rang. Car peu importe pour l'astrologie, science purement expérimentale, la cause même des influences étudiées, qu'elle vienne du soleil et soit plus ou moins interceptée ou réfléchie par les différentes planètes, qu'elle vienne des espaces infinis et nous soit réfractée par notre système solaire ; toutes les hypothèses sont en marge du fait pratique qui nous occupe. Or il est indéniable, affirme l'astrologue, que telle ou telle position sur l'écliptique d'un des astres susmentionnés correspond régulièrement à tel ou tel fait précis pour les individus ou les sociétés humaines. Mais la diversité des situations que peut présenter un astre dans le zodiaque est si grande que seul un spécialiste, après de longues études et de scrupuleux efforts, est capable de l'apprécier.

Notre but, dans ce bref article, n'est pas de donner un cours d'astrologie, mais précisément de faire saisir au lecteur l'énorme difficulté de l'interprétation astrale, ce qui rend dangereuse sa vulgarisation, comme sont nocifs les livres de médecine chez le téméraire qui veut se passer de médecin.

De même nous n'essaierons pas ici d'exposer la nature de l'influence émanée de chaque planète, car chaque astre est le symbole d'une telle foule d'analogies sur tous les plans, physiques, mentaux, dynamiques, etc., qu'une longue étude distincte est indispensable pour chacune des planètes, si l'on veut s'en faire quelque idée, même approchée.

X. — Leurs états

Mais il ne suffit pas de s'être bien pénétré du genre d'influence représentée par tel ou tel astre; il faut remarquer que, suivant l'emplacement de ce dernier, cette influence est soit exaltée, soit diminuée, soit améliorée, soit maléficiée. On a recours pour cela à la tradition millénaire, et sur ce point remarquablement concordante, qui signale qu'en tel signe zodiacal telle planète est en *Domicile,* ou en *Exil,* ou *Pérégrine,* ou en *Chute,* ou en *Trigonocratie,* etc., etc.

Ainsi une hiérarchie propre à chaque thème de naissance va s'établir entre les planètes et donner déjà une étonnante silhouette de l'individu qui est né sous cet horoscope. Car un astre domine souvent sur un autre, suivant ce qu'on appelle le phénomène de *Maîtrise,* ou selon les *réceptions.*

Suivant l'importance de l'étude que l'on veut faire, on peut aller encore beaucoup plus loin dans ces analyses, en multipliant indéfiniment les états planétaires à envisager. Par exemple, on notera l'emplacement des astres soit au-dessus ou au-dessous de l'horizon ; soit à l'orient, soit à l'occident ; on examinera s'ils sont massés ou dispersés ; s'ils se suivent en ordre d'attraction ou de répulsion, positif ou négatif ; s'ils sont lourds ou légers ; rapides ou lents ; rétrogrades ou directs ; etc., etc.

Certaines de ces observations sont même parfois capitales sous peine de fausser l'ensemble du travail. En tous cas, leur seule évocation doit donner au lecteur l'idée de ce que peut représenter d'études et de réflexions un seul horoscope de spécialiste en regard des stupides prospectus des devins ou des fakirs.

XI. — Leurs aspects

Malgré toutes les recherches analytiques dont nous venons de parler dans les derniers paragraphes, nous n'avons encore fait que le travail préliminaire, un simple défrichement. L'essentiel pour l'interprétation est le calcul mathématiquement exact de tous les aspects entre ces astres.

Vues de la terre comme centre du monde, les planètes nous apparaissent, non pas plus ou moins éloignées de nous, mais plus ou moins écartées entre elles. Si par l'imagination nous tirons un trait de notre œil vers l'une d'elles, puis un autre toujours de nous vers une seconde planète, nous avons tracé par ces deux droites divergentes un angle dans l'espace, dont la mesure en degrés sera précisément égale à la distance de ces deux astres sur le zodiaque. Le segment de l'écliptique qui sépare un astre d'avec un autre est cette mesure fictive, et primordiale en astrologie, que l'on appelle *Aspect planétaire.*

Dans la pratique on ne tient compte que de certains angles : l'angle droit de 90°, qui maléficie à l'extrême les deux astres ainsi distants ; les angles obtus de 120°, et aigus de 30°, qui les rendent bénéfiques au maximum. Ce sont les plus importants. Le premier est appelé *quarré,* les seconds *trigone* et *sextil.*

Entre ces angles, d'autres intermédiaires sont envisagés, alternativement bons ou mauvais, comme les *Semi-sextil* et *Quinconce,* notés heureux, et les *Semi-quarré* et *Sesqui-quarré,* regardés comme dangereux.

Enfin, à la manière des syzygies, deux astres quelconques qui auraient même longitude zodiacale sont dits en *conjonction ;* ou au contraire, s'ils se font face, sont dits en *opposition ;* sortes d'aspects intermédiaires bons ou mauvais suivant d'autres circonstances.

En outre, si par le calcul des déclinaisons on s'aperçoit que plusieurs planètes se trouvent sur un même cercle, dont le plan serait parallèle à celui de l'écliptique, ou bien équidistant de ce dernier, on déclare ces planètes en aspect *parallèle.*

On ne tient pas seulement compte des aspects exacts, mais on repère un *Orbe* d'influence autour de chaque point aspecté, qui va en décroissant plus ou moins rapidement suivant la puissance de la planète en jeu.

Quand on songe à la diversité des positions que sont susceptibles de prendre les planètes, par leurs Etats et leurs Aspects, on devine facilement qu'il ne peut pratiquement jamais se retrouver deux ciels de naissance absolument identiques; car si, en principe, après des milliers d'années les planètes pouvaient se représenter en mêmes lieu et situation célestes, beaucoup d'autres données se seraient modifiées dans l'univers, entre autres les *Etoiles fixes,* par le déplacement de l'ensemble du système solaire dans la Voie Lactée, pour ne citer que ce facteur. — Nous traiterons plus loin le problème des jumeaux.

XII. — L'interprétation

On comprendra qu'il est inutile d'aborder l'interprétation d'un horoscope si l'on n'a auparavant assimilé l'énorme somme de notions subtiles et diverses que suppose notre précédent résumé. Or, même arrivé à ce stade, toute difficulté n'est pas aplanie, car non seulement les méthodes d'interprétation sont très nombreuses et imparfaites,

mais il est très malaisé de traduire en langage courant les résultantes de tous ces mélanges d'influences astrales ; et c'est là l'écueil apparemment insurmontable de l'astrologie scientifique.

Le praticien suffisamment exercé n'éprouve pas le besoin de traduire pour lui et les autres spécialistes l'analyse détaillée d'un thème ; il se contente de classer dans ses dossiers les cartes célestes et de transcrire ses observations en chiffres. Mais pour le public il faut des précisions concrètes, imagées ; et la tentation est bien forte de jouer à l'oracle et de convaincre par des divulgations et des prédictions frappantes.

Or l'astrologie ne révélant que la constitution physique et psychique d'un individu, ainsi que les phases futures des influences des astres sur lui, on ne saura jamais au juste ce que le mélange de ces données avec d'autres éléments inconnus rendra comme résultante. De même que Pascal pense que quelques millimètres de moins au nez de Cléopâtre eussent pu changer la face du monde, ainsi un seul petit acte de libre arbitre peut faire varier l'évolution d'une destinée, sinon quant au fond, du moins quant à sa surface. Ainsi un même horoscope aurait pu être celui d'un prêtre, d'un médecin, d'un officier, d'un avocat, etc. (précisions de surface) ; mais un même horoscope ne sera jamais à la fois indifféremment celui d'un malchanceux et celui d'une célébrité (précisions de profondeur), car il a fallu souvent peu de chose pour fixer un jeune homme dans telle ou telle carrière, tandis que des violences considérables sont nécessaires pour modifier même dans une faible mesure un tempérament ou un caractère.

On peut épiloguer longuement sur ce fait que propose couramment l'astrologie et qui semble assimiler le destin des individus à la barque entraînée par le courant du fleuve : la force et le caprice du batelier ne peuvent que ralentir sa vitesse ou la diriger plus ou moins obliquement vers la rive, mais rarement la faire retourner en amont, — sans préssager pourtant de la grâce divine magnifiant surnaturellement le talent du rameur.

A la vérité sans doute, étant donné le peu d'usage qui se fait d'ordinaire de la liberté et de la grâce, un bon astrologue, serrant les indications horoscopiques de très près, n'aura pas le choix entre un grand nombre d'interprétations analogiques et se trompera rarement dans ses jugements. Néanmoins plusieurs remarques capitales ne doivent pas être perdues de vue :

1o Bien qu'on puisse arriver à des localisations minutieuses dans les affections des organes du corps ou à des révélations quasi indiscrètes de certains mouvements psychologiques, il n'est pas encore démontré que par la seule science astrologique on puisse descendre dans les vulgaires détails matériels et extrinsèques de la vie.

2o En tous cas, si le travail mathématique a été correct, jamais il ne se rencontre d'erreur fondamentale, comme le serait la déclaration que l'on se trouve en présence du thème d'un individu bien équilibré et bien doué, quand en fait cette personne serait tarée et idiote.

3o L'horoscope n'indiquant jamais autre chose que des tendances, d'autres influences de nature étrangère à l'astrologie peuvent toujours venir modifier la résultante prévue, la camoufler même quelquefois, sans arriver à la supprimer radicalement.

En résumé, l'étude d'un horoscope prétend décrire avec une précision géométrique, aussi bien qualitative que quantitative, le tempérament, le caractère, les originalités, les besoins, les hérédités, les capacités, la vitalité, les facultés, etc., d'un individu donné, tel que l'a inhibé ou dynamisé la Providence créatrice par un mécanisme encore mystérieux, mais en corrélation constante avec des positions d'astres méticuleusement déterminées.

XIII. — Les directions

Cependant l'astrologie prétend aller plus loin que la seule analyse d'un être humain par analogie avec son ciel natal ; elle cherche à prévoir aussi sa destinée.

S'il ne s'agissait que de dire : « Tel individu a telle tendance innée et donc il lui arrivera probablement telle aventure, » ce ne serait qu'un simple pronostic comme en porte couramment toute personne d'expérience. Mais sur les données de l'horoscope de naissance comme base peut s'échafauder une vaste série de calculs mathématiques, décrivant, pour ainsi dire chronologiquement, toutes les phases de la vie de l'individu. C'est ce qu'on appelle les *Directions*.

Plusieurs systèmes de directions sont utilisés, dont les résultats pratiques sont plus ou moins imparfaits et donnent encore lieu à des controverses ardues. Certains sont très simples et ne demandent que la comparaison des positions des astres à la naissance avec leurs positions atteintes durant les jours qui ont suivi ; d'autres, et les meilleurs, exigent des calculs précis et compliqués ; d'autres sont peu connus encore et toujours à l'étude.

Quoi qu'il en soit, la plupart reviennent à dire qu'en reliant dans le ciel (dans les directions Primaires il s'agit de comparaisons de semi-arcs diurnes ou nocturnes) tel astre, considéré comme *Significateur* général dans une étude donnée, et tel autre astre, considéré comme *Prometteur* d'un fait particulier, on obtient un arc de Direction dont la mesure indique l'époque de l'existence où jouera cette influence. Et certes, en pratique, quand on rencontre une période de vie où s'accumulent ces directions, des faits tellement analogiques à ceux prévus s'accomplissent que tout débutant dans l'interprétation astrologique en demeure profondément troublé, et la question du libre arbitre se pose brutalement à son esprit, grisé cependant, comme nous allons tenter de le

faire remarquer tout à l'heure, par une sorte de mirage intellectuel.

De plus, si l'on fait entrer d'autres calculs, dont les plus usuels sont les *Révolutions Solaires* (horoscope de chaque année à la minute où le soleil repasse au même point de l'écliptique, et que l'on superpose à l'horoscope de naissance) et les *Transits* (passage des planètes chaque jour dans le ciel, comparé avec les positions fondamentales de la nativité), on est ordinairement déconcerté par la précision de réalisation de la plupart des événements prévus.

XIV. — Le libre arbitre

Toutes les considérations précédentes nous ont insensiblement amenés à un point du problème que l'on pourrait croire crucial, si vraiment se posait un choix inéluctable à devoir faire entre l'astrologie scientifique, telle que nous l'avons exposée à la suite de Choisnard, et les immuables dogmes chrétiens. Le malentendu est d'ailleurs gravement entretenu par certains astrologues, orgueilleux de leur art qu'ils veulent faire croire infaillible, et par un public ignorant ou superstitieux.

Les principaux griefs portés contre l'astrologie sont : l'accusation de divination (présomptueux mode de connaissance possible à Dieu seul) et celle de fatalisme (avec toutes les conséquences que cela entraîne). Or cela se ramène au fond à cette simple et unique question : « La science astrologique est-elle compatible avec l'existence du libre arbitre ? »

D'abord, qu'on se rappelle l'adage séculaire, règle d'or de tous les astrologues de l'antiquité : « *Astra inclinant, non necessitant,* » conçu par les païens eux-mêmes. Et qu'on remarque bien que chaque fois que l'Eglise eut à intervenir contre les abus de l'astrologie décadente, elle n'a fait que mettre en garde ses fidèles contre le danger subjectif de tomber dans le déterminisme, mais n'a pas porté un jugement en ce sens contre l'astrologie elle même.

En effet, le meilleur système de Directions ne pourra jamais annoncer autre chose que la nature et l'intensité des influences astrales à subir par un individu donné, à telle ou telle période de sa vie, sans jamais pouvoir oser affirmer si sa volonté libre les réalisera en acte ou les laissera à l'état de puissance. Pourtant ces diagnostics, basés sur les astres, peuvent être aussi sérieux que ceux, p. ex., du médecin qui prévoit l'évolution d'une maladie ou la mort à telle échéance et dans telles ou telles conditions ; quoique le libre arbitre peut donner un démenti complet, à l'instar de la médication qui transforme le patient ou le guérit.

Pratiquement, on doit l'avouer, chaque homme reste flottant entre deux extrêmes ; rarement il accepte totalement l'influence planétaire, et plus rarement y échappe totalement ; et d'ordinaire, suivant son éducation, son milieu, la grâce, il y cède plus ou moins : ce qui donne déjà comme une preuve empirique de la coexistence possible de la prédisposition astrale avec le libre arbitre humain.

Cependant, on doit se bien garder d'une assimilation trop facile, que l'on fait souvent, avec les suggestions hypnotiques et post-hypnotiques. D'abord, en dépit de bien des expériences, la preuve n'est pas faite de la paralysie totale du contrôle de la conscience libre chez un sujet ainsi violenté magnétiquement. Ensuite, il faut se rendre compte que le terme « influx astral » est une expression impropre ; car il ne s'agit nullement d'un apport d'une force physique ou psychique que les astres dirigeraient dans un individu comme un expérimentateur travaillant son médium, mais d'un état intrinsèque de tel ou tel être humain en parallèle avec tel ou tel phénomène planétaire, sans que l'on puisse assurer encore aujourd'hui qu'il y ait là d'autre rapport que celui d'une simple condition *sine qua non*.

Disons aussi un mot du dilemme par trop simpliste dans lequel on a voulu souvent enfermer l'astrologie. Défier cette science en disant : « *Ou* vous voulez témérairement prédire des choses connaissables par Dieu seul, qui, lui, est capable de savoir toutes les incidences imprévisibles du libre arbitre ; *ou* bien alors vous perdez votre temps complètement, car nous avons bien d'autres moyens pour présager ou pour nous rendre compte des états humains, » c'est oublier l'immensité qui reste à explorer entre cet « inconnaissable » divin, comme limite supérieure, et le « connu » de toutes nos sciences modernes, comme limite inférieure. Si l'astrologie s'offre à nous guider dans ces abîmes, on peut l'accuser d'ambition, mais non pas de sottise.

XV. — Le déterminisme

Il est vrai que la manière dont on interprète les horoscopes, faute d'un vocabulaire spécial, ressemble un peu trop à une véritable vaticination. Cela repose sur la triste conviction, qu'ont acquise beaucoup d'expérimentateurs, que peu d'individus aujourd'hui usent de leur liberté et que beaucoup se laissent au contraire entraîner par tous leurs instincts. C'est une remarque courante chez les astrologues que l'on peut révéler d'une manière saisissante les événements passés ou futurs d'un individu de basse condition, n'ayant subi aucune instruction ni éducation de jeunesse, alors que la même tentative de prédiction est presque toujours décevante quand on a affaire à un intellectuel très évolué et qui aurait subi la puissante formation d'une école catholique. Ptolémée et S. Thomas disaient déjà en substance : « L'homme sera d'autant plus gouverné par les astres que son absence d'éducation morale l'y portera. »

Malheureusement on ne doit pas ignorer l'effort de certains astrologues isolés en faveur du déterminisme. Les uns l'acceptent sans discus-

sion, mais pratiquement se contredisent ridiculement lorsqu'ils donnent, p. ex., des conseils pour se soustraire aux influences maléfiques. Certains autres ont voulu ébaucher toute une théorie séduisante à la manière de Freud ; nous voulons parler plus particulièrement des doctrines du professeur Candiani, dont l'imagination a forgé le concept du *complexe de Cassandre :*

A sa naissance, l'individu recevrait des astres dans son inconscient des engrammes fatiques *qui tendraient toute sa vie à se traduire en acte ; ou, plus ou moins refoulés, tendraient à former un complexe psychanalytique, mais toujours sous l'étroite dépendance des influx astraux, de sorte que l'on doit arriver à faire des prédictions d'autant plus infaillibles que l'on connaît mieux ces influx.*

Or, tout cet échafaudage repose sur une hypothèse que la science moderne n'est pas encore en état de discuter, à savoir, la prémisse même de l'argument ci-dessus, qui affirme l'existence dans l'inconscient de ces fameux engrammes d'origine sidérale, puisque nous ignorons tout du mécanisme de l'influence astrale. Et à supposer même que cela serait, ou quelque chose d'analogue, nous ne voyons pas pourquoi les échecs des prédictions astrologiques seraient dus uniquement à l'incompétence des érudits spécialistes plutôt qu'au libre arbitre des sujets. Et qu'on ne vienne pas en appui nous donner des exemples de prédictions ou de constatations stupéfiantes d'événements passés en concordance avec des aspects planétaires, ces phénomènes n'étant pas constants, mais seulement fréquents. (Voir au § IV la définition de l'astrologie scientifique).

Ne parlons pas des objections qui viennent de notre bord, affirmant que « l'astrologie est fausse parce qu'elle suppose le déterminisme. » Sans entrer dans la distinction entre déterminisme absolu et déterminisme atténué, répondons simplement que si ces attaques, formulées parfois avec beaucoup d'ironie spirituelle, s'adressent aux élucubrations d'officines de dupeurs professionnels, c'est sans doute un bon service à rendre à leurs crédules clients. Mais si elles s'adressent à la science rénovée par Choisnard, elles révèlent chez l'objecteur une ignorance par trop complète de cette dernière et un parti pris inadmissible, car, parmi les maîtres de l'école astrologique moderne, si certains sont assez imprécis (comme Selva, tantôt pour, tantôt contre la liberté), la grande majorité auraient plutôt tendance à exagérer le rôle du libre arbitre.

Cependant, pour nous, la justice impose une remarque importante. Si, malgré les hypothèses hardies et subtiles des controverses théologiques, la coexistence du libre arbitre avec la grâce efficace, ou notre état de nature déchue, ou la prescience divine demeure un mystère, nous ne pouvons guère nous reconnaître le droit de nier à priori la coexistence possible du libre arbitre avec le Fait Astral, au reste simple description graphique, si l'on peut dire, d'un des organismes délicats du Gouvernement de la Providence.

XVI. — Astrologie et astromancie

A la décharge de certaines critiques mal fondées et absolument à côté du sujet, venues de temps à autre de nos milieux catholiques, il n'y a pas que la démangeaison parfois de faire un bon mot amusant aux dépens de ridicules amateurs astrologues qui encombrent de leurs niaiseries certains journaux, il y a la difficulté réelle de faire une discrimination entre deux arts ou deux sciences substantiellement distincts : l'astrologie et l'astromancie.

De cette dernière nous ne voulons nullement connaître dans cet article. La première est une science exacte, qui ne devrait avoir besoin que de la raison ; la seconde est une science occulte, qui ne s'exerce que par des facultés médiumniques. Différence semblable, p. ex., entre la prospection d'une source par une étude hydrographique et sa découverte par le pendule d'un radiesthésiste.

L'*astromancie* en effet n'est qu'un phénomène de voyance dont l'instrument de transe est une carte du ciel, obtenue soit selon les procédés normaux de l'astrologie, soit le plus souvent par des formules onomantiques, géomantiques, ou autres.

Or cette distinction, qui paraît si simple et si utile, est malaisée dans la pratique ; car, sans cependant vouloir faire de l'astrologie une annexe des sciences métapsychiques, beaucoup d'astrologues, et non des moindres, affirment que l'intuition est nécessaire pour se reconnaître dans le labyrinthe des calculs astraux, et souvent plus que la raison ; comme d'ailleurs tel grand général ou tel grand médecin sauve une situation difficile par l'usage de cette faculté « supra-normale. »

Nous devons affirmer cependant que, si ce moyen peut être toléré pour le chercheur isolé comme pour l'inventeur de génie, l'usage courant de l'astrologie ne doit reposer que sur des bases logiques, saines, claires, facilement démontrables et couramment reproductibles, selon l'exemple donné par Choisnard.

XVII. — Utilité et avenir

Si véritablement l'astrologie scientifique mérite de retenir l'attention de tout esprit réfléchi, par l'exactitude et la profondeur de ses renseignements sur la constitution des individus et les influences qui les accompagnent durant leur vie, on devine aussitôt l'immense utilité personnelle et sociologique de sa mise au point et de son développement rationnel.

Du point de vue *médical :* de grands travaux statistiques sont actuellement commencés pour faire de l'horoscopie un procédé très supérieur de diagnostic, pour en tirer les indications des moments propices aux interventions chirurgicales, aux localisations des zones faibles du corps, à l'évolution possible des maladies, etc., etc.

Du point de vue *éducation :* si imparfaite qu'elle soit encore, l'astrologie peut rendre déjà des services considérables en matière d'orientation professionnelle, d'accommodement pédago gique, de réforme des mauvais instincts, etc.

Du point de vue *moral :* notre être physique et spirituel étant une seule personnalité, la connaissance plus sûre et plus parfaite du tempérament et du caractère sera d'un concours insoupçonné pour la direction plus prudente des consciences.

Du point de vue *social :* la comparaison des horoscopes de personnes voulant s'associer, surtout quand il s'agit du contrat matrimonial, est du plus haut intérêt.

Malgré l'infinité de tous les cas individuels et sociaux, que nous ne pouvons passer en revue dans ce trop bref aperçu et qui peuvent ressortir du domaine de l'astrologie, l'ambition de celle-ci est encore plus vaste. Mais ici le champ est insuffisamment exploré et l'horizon repoussé à des limites certainement téméraires pour l'instant. On voudrait étendre le contrôle des influences astrales sur tous les plans à la portée de l'homme : le monde végétal, animal, minéral. Et l'on remarque, non sans étonnement, dans les documents anciens, que les analogies établies entre toutes ces matières inertes ou vivantes et le monde sidéral sont maintenant stupéfiantes de concordance avec les découvertes des sciences contemporaines : physique, chimie, astronomie, etc.

Bien plus, on transpose les principes de l'horoscopie individuelle pour des régions et des peuples entiers, et l'on essaye de percer le mystère de leur histoire passée ou des événements d'actualité. C'est dans cet effort que sont conçues certaines études prédictives concernant les mouvements économiques et politiques. Plusieurs travaux, étonnants de précisions exactes, sont d'ailleurs à signaler : tel, p. ex., *Fluctuations boursières et Influences cosmiques,* de M. Braby, de Bruxelles.

Mais tout cela est peut-être empiéter prématurément sur le développement futur d'une science encore embryonnaire, si on la compare avec ses vertigineuses possibilités, et science qui, plus ou moins intoxiquée, se réveille péniblement d'une longue léthargie.

XVIII. — Objections

Ne rangeons pas ici comme une objection contre l'astrologie le problème du libre arbitre, que nous avons effleuré plus haut. C'est un conflit entre deux faits d'ordre expérimental : d'une part la certitude évidente, dont nous avons conscience, de choisir volontairement et librement entre tel ou tel acte ; et d'autre part, cette autre certitude, constatée mathématiquement par les statistiques, qu'en liaison avec tel ou tel aspect astral, notre choix sera plus ou moins restreint ou sollicité. La conciliation de ces antinomies n'appartient pas à l'astrologue, mais au philosophe. Peut-être cependant qu'une étude plus approfondie des sciences astrologiques aidera à porter des lumières originales et puissantes pour mieux déceler le mécanisme obscur de nos actes et les différents degrés de la responsabilité humaine. Ce débat passionnant mérite de s'ouvrir maintenant que l'astrologie scientifique impose la considération. *L'Homme, cet Inconnu* du Dr Carrel, livrera-t-il dans ces discussions quelques-uns de ses secrets réputés inviolables ?...

Mais parlons des objections populaires que l'on fait souvent contre l'essence même de l'astrologie. — « Peut on croire à l'influence des astres, écrit sérieusement le *Pèlerin* du 18 avril dernier, qui ne sont qu'un peu de matière qui roule au firmament et que nous dominons de toute notre intelligence ? » Ces spécieux bobards ne sont plus de mise à notre époque où même les paysans et les enfants savent que les physiciens captent les *rayons cosmiques.* Comme nous avons pris soin de le faire remarquer précédemment, nous ignorons, jusqu'à plus ample informé, si les planètes ont réellement une influence directe sur nous, ou si elles se trouvent être simplement comme les « témoins » d'une autre influence inconnue ; mais en soi la chose ne peut pas être déclarée impossible quand on songe, p. ex., au dynamisme infinitésimal dans la médecine homéopathique d'Hannemann, ou aux phénomènes colloïdaux des laboratoires Lumière, ou à cent autres découvertes ultra-microscopiques. On ne peut affirmer, non plus, que nous serions le jouet d'une illusion, quand des tenants du savoir officiel, comme l'abbé Moreux de l'Observatoire de Bourges, reconnaissent l'existence d'un rapport de concordance entre les taches solaires et le comportement humain.

Les objections de moralité seraient plus sérieuses. Mais précisément c'est au clergé, en premier lieu, qu'il incombe de se renseigner objectivement sur l'astrologie, et d'agir à la manière, pourrait-on dire, du corps médical qui se défend contre l'exercice illégal de la médecine. Il ne peut plus être question, devant la poussée des événements, de jeter contre l'astrologie l'ostracisme du stupide xixe siècle ; il s'agit aujourd'hui de l'étudier et de la réglementer, afin de protéger nos fidèles contre ses abus et ses déformations. C'est pour cette raison qu'en Allemagne un cours élémentaire d'astrologie est exposé aux élèves des séminaires.

Dans l'ordre technique une seule objection est vraiment à retenir. C'est la question des *jumeaux liés.* Pour les autres jumeaux, le seul décalage d'un quart d'heure suffit pour expliquer les différences mutuelles ; et le sexe en outre est important, les mêmes planètes n'ayant pas toujours les mêmes significations pour les hommes que pour les femmes. Par contre, les ressemblances peuvent apporter une confirmation du bien-fondé de l'astrologie. Mais pour les jumeaux liés et de même sexe, on a bien cherché à étudier la question, mais elle n'a pas encore obtenu de réponse satis-

faisante et n'en aura pas probablement de sitôt, étant donné, heureusement, la rareté de ces monstruosités anatomiques. L'explication pourtant en a été tentée par Choisnard, et nous renvoyons le lecteur à ses réflexions pertinentes sur les naissances anormales, les opérations césariennes, le danger des mariages entre consanguins et surtout l'inceste. (Voir *Preuves et bases de l'astrologie scientifique*, par Paul FLAMBART, pseudonyme de Choisnard, chap. 17 ; in-12 de 213 p., 8 f. ; Paris, Chacornac, 1921).

XIX. — CONCLUSION

Le philosophe thomiste Jacques MARITAIN écrivait au commandant Choisnard : « *Vos conclusions me paraissent fondées. Sur la possibilité* EN DROIT *d'une astrologie scientifique, conformément aux principes généraux de S. Thomas, je suis d'accord avec vous. Quant à la question* DE FAIT, *l'expérience seule, comme vous l'indiquez, peut la résoudre.* »

Que ces lignes autorisées soient la conclusion de cette documentation rudimentaire que nous venons de fournir pour les lecteurs non initiés. Elle avait uniquement pour but de démontrer qu'une enquête sérieuse sur le pragmatisme astrologique s'impose, pour ne plus risquer, comme cela arrive encore couramment dans notre presse, de porter des jugements dérisoires et erronés sur un aussi délicat et vaste problème, qu'il n'est plus permis désormais de qualifier de « chimère ».

Qu'on nous permette cependant de remarquer, en terminant, que le plus gros obstacle à toute tentative de réhabilitation est peut être simplement le mot lui-même d'*astrologie*, discrédité par les orgueilleux Encyclopédistes voltairiens et monopolisé par d'impudents charlatans. Cependant il est douteux qu'il faille abandonner ce vocable si antique et si expressif. A cause de l'opinion publique, certaines Associations ont tenté ce reniement ; ainsi la principale Société Astrologique de France adopte le terme de *Cosmobiologie ;* celle de Belgique, *Astrodynamique*. Nécessité passagère qui disparaîtra à mesure que le public sera mieux instruit de la distinction capitale entre l'astrologie et ses caricatures.

Et comme jamais la vraie Science ne sera en opposition avec la Foi, nous pouvons transposer ainsi la vieille maxime : « Un peu d'astrologie risque de conduire à la superstition et éloigne de la Religion, mais beaucoup d'étude raisonnée de cette science nous y ramène. »

XX — BIBLIOGRAPHIE

Pour un petit résumé synthétique, objectif et alerte, on peut lire : *L'Influx cosmique et la vie de l'Homme*, par le Dr DUPRAT, de Genève, dans les publications du Groupe lyonnais d'Etudes médicales, philosophiques et biologiques.

Pour se faire une idée de la réforme moderne, se procurer, p. ex., *Synthèse de l'œuvre de Paul Choisnard*, par le vicomte Ch. de HERBAIS DE THUN, aux éditions de la revue *Demain*, à Bruxelles.

Pour les calculs mathématiques, on peut prendre *Ephémérides perpétuelles* de Caslant, avec cartes, tables et cours de cosmographie, à la Bibliothèque Chacornac, 11, quai St-Michel, Paris 5e.

Pour l'interprétation pratique, choisir un des meilleurs ouvrages récents, comme *Les Secrets du Zodiaque*, par H. GOUCHON (1933 ; 50 f., chez l'auteur, 24, passage Champ-Marie, Paris 18e) ; ou le *Manuel* d'Antarès en Belgique.

Cependant il est difficile de faire un choix dans la grande quantité d'ouvrages parus à ce jour sur les questions astrologiques. Aucun n'est encore complet et satisfaisant. La plupart sont des rééditions, dépourvues de critique, de traditions anciennes ; ou sont dépréciés par des commentaires puérils ; ou sont mélangés de doctrines ésotériques. L'étudiant déconcerté se trouve devant un prodigieux chaos où se mêlent indignement, parfois sous la signature du même auteur, des inepties avec des travaux de réelle valeur et de grande probité. En sorte que chaque volume, ou chacune des nombreuses Revues qui paraissent actuellement, nécessite une mise en garde ou une mise au point.

Les lecteurs de l'*Ami* qui voudraient s'adonner à des contrôles ou à des études plus approfondies, peuvent s'adresser à M. l'abbé André BLANCHARD, curé de St Germain-Chassenay (Nièvre), pour être documentés ou guidés dans leurs recherches soit historiques, soit mathématiques, soit philosophiques, soit pratiques, à travers l'abondante littérature astrologique.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Hortense, mariée civilement à un divorcé, décide, après plus de 20 années de vie commune, de se séparer de lui. Elle a dès lors l'intention de se rapprocher des sacrements, qui lui ont été refusés jusque là. Le fait de la séparation est public, ou du moins commence à être connu. Mais le lien du mariage civil demeure. Il n'y a ni divorce, ni séparation légale, mais une simple séparation de fait. Peut-on l'admettre aux sacrements sans autre formalité ?

R. — Le mariage civil, quand il n'est pas suivi du mariage religieux, place les contractants dans une situation irrégulière au regard de l'Eglise. Ils ne sont pas unis par le sacrement qui, seul, rend l'union des époux légitime et leur confère les droits qui découlent du mariage. La vie commune qu'ils mènent ensemble est une offense grave à la loi divine et à la loi ecclésiastique. Elle n'est ni plus ni moins qu'un concubinage, dont la cérémonie civile a souligné publiquement le fait accompli et la volonté des époux d'y persévérer. Si l'un ou l'autre des conjoints est un divorcé, précédemment marié religieusement et

dont le lien matrimonial demeure, la situation se complique d'un adultère formel pour chacun d'eux.

De tout cet ensemble gravement outrageant pour la morale, il résulte un scandale public, plus ou moins retentissant selon les circonstances.

Or, le canon 855 § 1 statue : « Arcendi sunt ab Eucharistia publice indigni, quales sunt excommunicati, interdicti manifestoque infames, nisi de eorum pœnitentia et emendatione constet et publico scandalo prius satisfecerint. »

D'où il ressort clairement que, pour admettre à la sainte Table des personnes mariées civilement, il faut : 1° qu'elles aient fait pénitence et se soient amendées ; 2° qu'elles aient fait réparation suffisante pour le scandale donné.

Hortense s'est amendée, puisque, faisant retour sur son passé, elle désavoue son mariage civil en cessant la vie commune pour rentrer intégralement dans sa situation antérieure. Il lui reste à faire pénitence et à réparer le scandale qu'elle a précédemment donné.

Pénitence ? Le moyen normal de s'en acquitter, pour le for externe, est de se présenter au confessionnal. Au for interne, c'est d'avoir la sincère contrition de ses fautes passées et d'en recevoir l'absolution. Son confesseur sera juge de ses dispositions.

Reste la réparation du scandale, que le confesseur aura exigée, elle aussi, pour accorder une absolution valide. Elle sera suffisante, si elle est proportionnée au scandale. Or, celui-ci est essentiellement variable avec les circonstances. C'est toujours un cas d'espèce dont le curé est, sur place, meilleur juge que nous. La moindre réparation exigible, c'est d'abord la séparation des pseudo-époux adultères. Hortense l'a donnée. Sa confession, si elle a été connue, et la communion qu'elle fera plus tard, sont des actes édifiants qui réparent aussi le scandale.

Peut-elle être admise aux sacrements ? A la confession, certainement, et elle recevra l'absolution si elle est dans les dispositions de contrition et de ferme propos exigées pour la validité de celle-ci. Le confessionnal est ouvert sans condition à tous les pécheurs qui s'y présentent, mais l'absolution ne va pas sans l'accomplissement des conditions nécessaires.

A la communion ? Oui, si la rupture qui a mis fin à la situation irrégulière d'Hortense est suffisamment publique. A vous-même d'en juger. Toutefois, on peut faire ici une distinction. S'il s'agit d'admettre la pénitente à la communion en secret, précisément pour éviter l'étonnement des fidèles, alors que la publicité de sa rupture n'est pas encore suffisante, on peut le faire sans plus attendre. S'il s'agit d'une communion en public, risquant de susciter quelque rumeur parmi les fidèles, il faut attendre.

Pratiquement, la prudence conseillera sans doute d'admettre Hortense à la communion en secret d'abord, en attendant que sa conduite chrétienne ait contribué à rendre manifeste son désaveu du passé, sa situation redevenue régulière, ce qui ne saurait tarder. Alors, vous l'admettrez à la communion en public, à la grande édification de tous.

Q. — En relisant la vie de sainte Thérèse de Lisieux, j'en arrive à l'épisode de l'assassin Pranzini. Thérèse veut obtenir la conversion de ce criminel impénitent, afin qu'il ne brûle pas éternellement dans les flammes de l'enfer, et elle l'obtient.

Voilà qui est troublant, presque injurieux à l'égard de la justice de Dieu : à 50 lieues, une jeune fille inconnue n'aurait pas prié pour ce misérable, et il eût été condamné au malheur éternel et irréparable de l'enfer ! D'autres pécheurs n'ont pas eu une sainte Thérèse priant pour eux, et ils n'ont pas été sauvés. Quelle chose révoltante !!!

Je sais bien que tout cela soulève toute la question si mystérieuse et énigmatique de l'apostolat des missions. Telle religieuse raconte dans son *Bulletin missionnaire* qu'un jour, en visitant les huttes de sauvages, elle a réussi à baptiser dix enfants atteints d'une maladie contagieuse mortelle, qu'elle aurait continué sa « moisson, » mais qu'une pluie torrentielle survint et qu'il fallut s'arrêter, rentrer. Et elle se lamente sur le sort des autres enfants... Mais peut-on admettre sans blasphème que les enfants baptisés sont éternellement heureux et que les autres non baptisés, morts ce soir-là, ne le sont pas *à cause d'une averse* ?

R. — Nous ne voudrions pas faire de peine à notre correspondant ; mais, vraiment, on peut se demander, au lu d'une telle consultation, s'il a jamais étudié la théologie de la distribution des grâces et de la prédestination. Et lui-même doit faire un sérieux examen de conscience sur la façon dont il prêche « la parole de Dieu » dans « la chaire de vérité ! »

Troublant, injurieux à l'égard de la justice divine, qu'un juste ait pu intercéder pour un criminel ? qu'Abraham ait demandé à Dieu, pour dix justes, le pardon des coupables de Sodome et qu'il n'ait pas trouvé ces dix justes ? Car ces réflexions sont bien l'équivalent des affirmations de notre consultant. Qu'il écoute plutôt S. Paul lui donnant lui-même la réponse aux questions posées : « Que dirons-nous ? Est-ce qu'il y a de l'injustice en Dieu ? Non, certes. Car il dit à Moïse : *J'aurai pitié de qui j'ai pitié et je ferai miséricorde à celui dont j'aurai pitié* (Ex., xxxiii, 19)... Donc Dieu a pitié de qui il veut et il endurcit (il laisse s'endurcir) qui il veut. » (Rom., ix, 14-18).

En réalité, c'est contre le mystère et le dogme de la prédestination que s'insurge notre correspondant. Aussi est-il bon de rappeler quelques vérités fondamentales.

1° *Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes.* C'est là *une vérité de foi*, explicitement proposée par la Sainte Ecriture : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique, afin que *quiconque croit en lui ne périsse pas*, mais ait la vie éternelle » (Jo., iii, 16) ; « Le Christ est mort *pour tous les hommes* » (II Cor., v, 15) ; « Il est lui-même propitiation pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi *pour*

ceux de tout le monde » (I Jo., II, 2); « Avant tout, dit S. Paul, j'exhorte donc à faire des prières pour tous les hommes. Cela est bon et agréable aux yeux de Dieu, notre Sauveur, qui veut *que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité,* car il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur... Jésus-Christ homme, qui s'est livré lui-même *pour la rédemption de tous...* » (I Tim., II, 1-6).

2° « *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* » (Mt., XVI, 27). C'est là encore un enseignement certain de l'Ecriture que l'homme sera jugé au terme de sa vie selon sa conduite : « Ce qu'on aura semé, on le moissonnera : celui qui sème dans la chair moissonnera, de la chair, la corruption; celui qui sème dans l'esprit moissonnera, de l'esprit, la vie éternelle » (Gal., VI, 8). C'est là également la leçon qui se dégage de la parabole du mauvais riche (Luc, XVI, 19 31) et de celle des dix vierges (Mt., XXV, 1-13).

3° Ces deux principes fondamentaux rappelés, il est nécessaire de *confesser le dogme de la prédestination immuable des élus* : « Nous savons, écrit S. Paul, que Dieu fait tout concourir au bien de ceux qui l'aiment, qui sont appelés selon son dessein. Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier né d'un très grand nombre de frères. Et *ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés.* » (Rom., VIII, 28-30).

Ce dogme de la prédestination n'est d'ailleurs qu'une application particulière du dogme du gouvernement providentiel : Dieu exécute dans le temps le plan qu'il s'est proposé de réaliser de toute éternité. Donc, il donne dans le temps les grâces qui, de toute éternité, sont destinées à conduire les élus à la béatitude. Et cette prédestination est infaillible, immuable : « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui. » (II Tim., II, 19). Vouloir révoquer en doute cette vérité, qui d'ailleurs est dogme de foi, c'est méconnaître la certitude et l'infaillibilité de la science et des vouloirs divins. Et cela, en dehors de toute question controversée d'école.

4° Ce qui ne veut pas dire que Dieu refuse aux réprouvés les grâces *nécessaires et suffisantes* pour faire leur salut : « Si quelqu'un dit que la grâce de la justification n'est accordée qu'aux prédestinés à la vie et que tous les autres sont appelés sans doute, mais ne reçoivent pas la grâce, étant donné qu'ils sont par la puissance divine prédestinés au mal, qu'il soit anathème. » (Conc. de Trente, sess. VI, can. 17). Ce qui est exact, c'est que Dieu, par sa science infinie, sait que les réprouvés feront un usage mauvais de leur liberté et résisteront à la grâce. C'est encore que, pour respecter le grand bien moral de la liberté humaine, Dieu permet le péché. C'est enfin que Dieu, infiniment juste, ne peut pas ne pas vouloir infliger pour le péché grave la peine de la damnation.

Tout cela est de l'enseignement catholique. Et si notre correspondant s'en était souvenu, il ne se serait pas lancé dans une diatribe déraisonnable.

Admettons — car rien ne nous oblige à y croire — que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ait obtenu par ses prières la conversion *in extremis* de Pranzini. Qu'y a-t-il de troublant en cela, d'injurieux à l'égard de la justice divine ? Ce qui serait injurieux, c'est que Pranzini ait été admis au bonheur des élus sans avoir eu un mouvement de repentir. Or il est certain que si Thérèse a obtenu *sa conversion,* c'est qu'il s'est repenti. Donc tout est pour le mieux. D'autres pécheurs n'auront pas la même faveur, c'est possible; mais il est possible aussi que, même si Thérèse avait prié pour ces autres pécheurs, ils n'auraient pas eu le mouvement de conversion indispensable à leur salut. Tournez, retournez, creusez le problème; vous arriverez toujours à cette conclusion que nul n'est *damné* que par *sa propre faute.*

Quant au cas des petits enfants auquel il est fait allusion à la fin de la consultation, il n'est pas tout à fait semblable au cas du pécheur adulte. Dieu a *préparé* aux petits enfants toutes les grâces nécessaires pour assurer leur entrée au ciel : soit avant, soit après Jésus-Christ, cette grâce de la rémission du péché originel ne leur a jamais fait défaut. Il ne s'ensuit pas que, *de puissance ordonnée,* cette grâce doit être *effectivement* accordée à tous. Aucune injustice en cela, et l'averse dont il est question dans la consultation a très bien pu être l'obstacle naturel à la collation effective de la grâce du baptême, obstacle que Dieu ne pouvait renverser sans bouleverser par un miracle l'ordre de la nature. Or le miracle est un fait extraordinaire que Dieu n'est pas obligé d'accorder à l'homme et que celui-ci n'est pas en droit d'attendre de lui à tout instant. Enfin, on se rappellera que le sort des enfants morts sans baptême ne comporte pas de peine afflictive, et que si les élus de cette catégorie sont surnaturellement heureux, il n'est pas défendu de penser que les non-élus sont naturellement heureux. Se reporter ici à notre article de 1931, p. 497 et suiv., surtout p. 502-512.

Q. — Je me permets de demander à l'*Ami* s'il est permis de vouer quelque chose pour une église non catholique ? — Voici un cas. Il y a, dans un village où tous sont des hérétiques, une église en l'honneur de S. Barnabas thaumaturge connu comme tel par le voisinage. Toutes les fois qu'un malheur quelconque arrive aux catholiques, les voilà aussitôt, surtout les femmes, faire vœu d'offrir p ex. une certaine somme d'argent, une certaine quantité de cierges, à cette église, ou bien (ce qui est plus fréquent) d'aller tous les ans la visiter le jour de sa fête.

Le curé empêche cet usage, en vertu des lois « quæ prohibent participationem activam catholicorum cum hæreticis et consequenter ingressum in templis acatholicorum cum intentione peragendi aliquid sacrum. »

Les paysans résistent et continuent de vouer pour cette église, parce qu'ils croient aux miracles ininterrompus de ce saint, et même continuent d'aller visiter l'église, sous prétexte qu'ils sont tenus en conscience de satisfaire à leur vœu.

Qu'en pense l'*Ami* ? Les paysans peuvent-ils vouer pour cette église des hérétiques, et s'ils vouent, sont-ils tenus d'aller la visiter, ou de lui offrir ce qu'ils ont voué ?

En outre, le curé peut-il ordonner ou conseiller la satisfaction de tels vœux dans des églises catholiques ?

R. — Jugeons d'abord les actes incriminés, indépendamment du vœu fait par les fidèles catholiques.

Ils vont faire à l'église de ce S. Barnabas tenue par les hérétiques une offrande d'argent ou de cierges. Qu'est-ce à dire, sinon qu'ils contribuent à l'entretien de cette église ? Or, est-ce permis ? C'est là une coopération avec les hérétiques.

En 1822, la S. Pénitencerie, interrogée pour savoir si les catholiques pouvaient licitement prendre part à l'édification des temples hérétiques par une contribution pécuniaire, répondit : « Affirmative, sed tantum ad se suaque templa ab incommoda illa ac scandalosa cum protestantibus simultaneitate liberandum. » La restriction mentionne un seul motif, emprunté au bien général des fidèles. C'est l'aveu implicite qu'elle n'en admet pas d'autres.

Or, quel motif pourrait légitimer l'aide pécuniaire ou autre effectivement donnée par les catholiques aux hérétiques pour l'entretien de leurs églises ? Il n'y en a pas. Leur action, sans être intrinsèquement mauvaise, n'est point cependant licite, tant à cause du scandale donné que des défenses de l'Eglise.

Alors, une action illicite peut elle être l'objet d'un vœu ? *Non,* puisque le vœu se définit : « promissio de bono meliori facta Deo. » Les catholiques ne doivent donc pas faire vœu d'aller porter des cierges ou de l'argent à l'église hérétique.

Ensuite, est-il permis d'aller faire ses dévotions dans une église hérétique ? *Non* encore, car la circonstance de lieu est mauvaise. C'est fort bien d'honorer S. Barnabas (s'il s'agit du saint catholique), mais c'est mal d'aller lui offrir ses hommages dans un temple hérétique, surtout le jour de sa fête, où les hérétiques célèbrent en son honneur des offices solennels, parce qu'il y a scandale. C'est, pour le moins, laisser croire, donner aux spectateurs l'impression qu'on approuve le culte des hérétiques. Au surplus, si l'on avait l'intention de prendre part à leurs cérémonies, de prier avec eux, il y aurait dans cet acte la « communicatio in sacris cum hæreticis » interdite par l'Eglise. Ici encore, à cause du scandale tout au moins, les fidèles ne peuvent faire le vœu d'aller en pèlerinage dans l'église hérétique dédiée à S. Barnabas.

Le curé a donc raison de défendre à ses paroissiens d'y aller et de faire leurs vœux coutumiers.

— Mais, dira-t-on, les fidèles ne comprennent pas les raisons de leur curé. Ils ont confiance en S. Barnabas, dont ils constatent la continuelle bienfaisance. Ils font des vœux en l'honneur du saint, sans se soucier de la participation possible à l'hérésie, de la coopération dans les choses religieuses avec les hérétiques, du scandale qu'ils ne voient pas.

— C'est vrai qu'ils peuvent avoir une excuse subjective par conscience mal formée. Leur promesse, valide quant à la substance, n'en resterait pas moins soumise au redressement exigé par la loi morale dans son accomplissement. Le curé a donc raison encore de conseiller ou même d'ordonner, selon les cas d'espèce, l'accomplissement des vœux, mais dans une église catholique, et de l'interdire au profit de l'église hérétique.

Q — Que penser de cette expression : *Le petit Jésus*, en parlant de Notre Seigneur au xx° siècle ? Notre-Seigneur a fini sa vie mortelle à l'âge de 33 ans, il n'y a plus de « petit Jésus, » pas plus qu'il n'y a de petit Pie XI

R. — « Le petit Jésus » est une expression qui convient fort bien pour rappeler les années de la prime enfance de Jésus-Christ et les rappeler surtout aux « petits enfants, » qui trouveront dans le « petit Jésus » un ami, un frère, un modèle.

L'Evangile, qui a été écrit pour tous les temps, nous dit que les Mages, entrant dans la demeure de Bethléem, trouvèrent « le petit Jésus » [l'enfant] avec sa mère (Mt., II, 11), ou encore, plus expressément, que « le petit (l'enfant) Jésus » resta à Jérusalem à l'insu de ses parents (Luc, II, 43). Devons-nous supprimer de l'évangile de S. Luc l'expression « *puer Jesus,* » sous prétexte que Notre-Seigneur avait fini sa vie mortelle quand l'évangéliste a écrit ?

Il n'y a plus de « petit Jésus » : sans doute, mais la liturgie nous ramène cependant l'anniversaire de la naissance *del Santo Bambino,* comme les Italiens aiment à nommer « le petit Jésus. »

L'expression « le petit Pie XI » est inadmissible, car l'idée qu'éveille « Pie XI » est l'idée d'un personnage déjà âgé, élu pape. Mais on dira très bien, en écrivant l'histoire de Pie XI dans ses jeunes années, « le petit Ratti. » Lisez la belle histoire de *Sa Sainteté Pie XI*, que vient de publier Mgr Fontenelle ; en voici le début : « Il y avait une fois à Desio, gros bourg des environs de Milan, *un petit garçon* de 10 ans... » (p. 11).

Il y a cependant, à notre humble avis, un point sur lequel la réflexion de notre correspondant, si bizarre qu'elle paraisse au premier abord, pourrait avoir quelque raison d'être. C'est lorsqu'il s'agit d'apprendre aux petits enfants les éléments de doctrine nécessaires à la sainte communion. On leur dit parfois : « Vous allez recevoir le petit Jésus. » Ici, il semble bien que l'expression « petit Jésus » n'éveille pas suffisamment l'idée de l'Eucharistie et de la dernière Cène, avec laquelle elle ne présente qu'un rapport extrêmement lointain et, pour ainsi dire, insaisissable aux enfants. L'expression « le bon Jésus » est déjà plus acceptable, car Jésus a manifesté sa bonté d'une manière très spéciale dans l'Eucharistie. Néanmoins,

le mieux est de parler tout simplement du corps de Jésus-Christ, comme le comporte le dogme lui-même. En expliquant aux enfants que Jésus-Christ, mort sur la Croix, reproduit son sacrifice d'une manière invisible à la messe, avec images à l'appui, on obtient d'eux une intelligence plus complète de la sainte communion.

Mais n'allons pas, pour autant, abandonner, et surtout près des petits enfants, l'expression « *le petit Jésus.* » *Evviva il Santo Bambino !*

Q. — Que le péché originel ait pour conséquence la douleur, les tendances mauvaises, les maladies, la mort, cela semble une injustice. Pourquoi naître avec les suites funestes d'une faute commise non par nous? L'innocent hérite de la peine du coupable ?

Dieu ne nous doit rien, c'est entendu. Mais n'est-il pas vrai que Lui, infiniment bon, ne devrait nous donner que du bonheur ? Or, nous naissons *victimes* d'une première faute, celle d'Adam. S. Augustin a beau chanter *O felix culpa,* le contre-coup n'empêche pas le point de départ : châtiment IMMÉRITÉ des enfants d'Adam... Si l'hérédité, l'atavisme s'imposent comme des faits, ils semblent injustifiables dans le principe...

R. — Vieille et toujours nouvelle objection ! Ou plutôt, il y a ici deux objections : 1° l'héritage que nous tenons d'Adam coupable est *une injustice ;* 2° Dieu, infiniment bon, ne devrait nous donner que du bien et ne jamais laisser le mal nous atteindre. Cette dernière objection ne fait que rééditer un des aspects du problème du mal en face de la Providence, et nous la laissons de côté dans cette consultation.

Reste la première objection : nous n'avons pas péché ; pourquoi supportons-nous les conséquences du péché ? L'hérédité est ici une injustice.

Remarquons tout d'abord que notre correspondant n'envisage que les conséquences du péché, non le péché lui-même. Il aurait pu donner plus de force à l'objection en déclarant injuste relativement à nous qui n'avons rien fait cette culpabilité dont nous charge, malgré nous pour ainsi dire, la faute de notre ancêtre. Son argumentation en aurait recueilli, en apparence du moins, plus de force.

Sur le point de cette culpabilité dont nous charge le péché d'Adam, l'*Ami* s'est expliqué longuement en 1925, p. 612-619. Nous nous contenterons ici de donner le résumé publié par les *Tables Générales* (p. 356) :

« Pour expliquer comment le volontaire (par conséquent la culpabilité) dans le péché originel n'est à aucun titre le fait de notre propre volonté, mais résulte uniquement de la volonté d'Adam, il faut faire appel au concept du *péché de nature.* Dieu, par une disposition volontaire, avait inséré dans la nature humaine, comme telle, la justice originelle à l'instar d'une propriété spécifique, devant être transmise au même titre que la nature à tous les descendants du premier couple. Adam introduisant par son péché la déchéance morale dans la nature, il s'ensuivit que tous les individus, qui, en raison de leur origine, participent à cette nature, participent *ipso facto* à sa déchéance... Si nous pouvions séparer en nous l'individu de la nature, la déchéance originelle serait, en l'individu considéré séparément de la nature, une simple peine consécutive au péché du premier homme. Mais parce qu'en chacun des fils d'Adam l'individu ne fait qu'un avec la nature, la déchéance originelle est non seulement *peine,* mais *péché.* »

On le voit, l'argumentation vaut aussi bien pour la peine que pour le péché. Mais ce péché de nature, cette peine de nature (car c'est bien par notre nature qu'est atteinte notre personne), n'est-ce pas, de la part de Dieu, une violation de la justice ?

Il faut, sans doute, faire la part du mystère dans la question si complexe du péché originel. Mais ce mystère n'est pas tel que nous ne puissions, en le scrutant, le découvrir exempt de toute injustice de la part de Dieu. Par les peines du péché originel, Dieu ne nous enlève que ce qu'il avait surajouté aux exigences de la nature. Pour punir le péché, dit S. Thomas, Dieu n'a eu qu'à abandonner la nature à elle-même, *naturæ sibi derelictæ.* Dieu lui laisse tout ce qu'elle a le droit d'exiger. Primitivement, dans l'humanité innocente, il l'avait enrichie de dons surnaturels et préternaturels qui en corrigeaient les défauts et les mauvaises tendances. Mais ces dons n'étaient pas dus à la nature; ils s'y surajoutaient comme un bienfait gratuit de Dieu. « La nature étant réduite par le péché à ses seuls principes constitutifs, Dieu ne lui doit pas davantage. Si elle est entachée, en naissant, par le péché, on doit l'imputer à son auteur temporel et non à son principe éternel [1]. » A la suite de Cajétan et de Bellarmin, d'excellents auteurs montrent que l'homme déchu et l'homme dans l'état de pure nature, peuvent être comparés à un homme *dépouillé* de ses vêtements et à un homme *nu.* Prise en gros, la comparaison est bonne : elle a l'avantage de faire comprendre que l'homme déchu, dépouillé de la grâce et des dons préternaturels, n'est cependant pas inférieur à ce qu'exige sa nature. Partant, Dieu n'est pas injuste à son égard.

Q. — Il arrive parfois que des personnes se confessent de « s'être souhaité la mort. » Je ne dis rien, mais il me semble qu'il n'y a pas là de péché. Cela m'arrive bien souvent aussi, et même de souhaiter de n'être jamais venu au monde. Ce faisant, on ressemble d'ailleurs au « saint » homme Job, qui maudissait la nuit où il a été conçu et le jour où il est venu au monde.

N'est-ce pas l'avis de l'*Ami* ?

R. — Les actes humains reçoivent leur moralité premièrement de leur objet. Or, la mort, objet d'un désir ou d'un souhait, n'est pas nécessairement mauvaise. Considérée comme privation de la vie présente, qui est un grand bien parmi ceux que nous possédons ici-bas, elle est un mal, et l'homme la redoute et la fuit : *amara mors.* Mais considérée en fonction de l'éternité dont elle est la porte, elle peut être un grand bien, et les saints

[1] Monsabré, *Carême 1877,* 28e conférence, 3e point.

l'ont désirée : *mori lucrum*. Le désir de la mort, en soi, est donc chose indifférente.

Pour en avoir la moralité, il faut recourir à la deuxième source : le motif du désir. Le confesseur doit donc interroger le pénitent : « Pourquoi, dans quel but vous êtes vous souhaité la mort ? »

S'il a devant lui un émule de S. Paul souhaitant de mourir pour être en possession du Christ : *cupio dissolvi et esse cum Christo*, il reconnaîtra dans ce désir la charité surnaturelle qui presse l'âme fidèle de trouver dans l'union définitive et totale la souveraine aspiration de sa nature et de son amour. Il ne pourra qu'en être édifié, et déclarera sans ambages à son pénitent qu'il n'a point commis de faute, partant qu'à l'avenir il n'aura plus à renouveler son accusation. C'est en effet pour un motif excellemment conforme à la charité envers Dieu et envers lui même qu'il a formulé son souhait.

Au contraire, si le pénitent s'est souhaité la mort pour en finir avec la vie en méditant le moyen de se la donner, c'est un suicide de désir qu'il a commis, un attentat d'intention au droit souverain de Dieu sur toute vie humaine, et un crime contre la charité envers soi-même. Le confesseur le gourmandera avant de lui donner l'absolution.

Toutefois, en examinant de plus près, il éclaircira peut-être encore le mystère caché d'une grande misère. *Melior est mors quam vita amara*, dit la Sainte Ecriture. La vie remplie d'épreuves est parfois un fardeau intolérable aux forces humaines. Comparée à de grands maux, la mort peut raisonnablement leur être préférable. Ainsi la peine des travaux forcés à perpétuité dans les mines de Sibérie sous le régime soviétique est, au dire de témoins oculaires, un mal pire que la mort. Or, il est permis de désirer un moindre mal pour en éviter un plus terrible. C'est ainsi que des malheureux peuvent licitement, sans péché, formuler pour eux le souhait de la mort comme délivrance d'un mal.

Bien entendu, seuls des maux très graves peuvent légitimer de tels souhaits. Or, bien souvent, ils n'existent pas : on se souhaite la mort par lassitude des épreuves ordinaires de la vie. Ce n'est point un motif suffisant. Si de tels souhaits sont exprimés en parfaite connaissance de cause, ils constituent bel et bien un péché. C'est la paresse de vivre, c'est-à-dire d'agir, de lutter et de vaincre, — lot de toute existence humaine, — qui se trahit dans ces souhaits. Le confesseur les doit tenir pour des fautes.

Quelles fautes : graves ou légères ? Objectivement, ce sont des fautes graves : « *Grave peccatum est optare sibi mortem ob ordinarias molestias vitæ*, » disent les moralistes Toutefois ils ajoutent : « *Nisi in æstu iræ vel in quadam animi perturbatione sine sufficienti deliberatione id fiat.* » Voilà le correctif qui excusera le sujet sinon de tout péché, du moins de péché grave. Et il est à croire que la plupart du temps c'est dans ces conjonctures, sous l'empire de l'égarement, dans une absence de réflexion, dans un accès de colère ou de découragement, que ces souhaits de mort sont formulés. Ils ne sont alors que le cri d'une âme affligée exhalant sa douleur dans une expression dont les termes pris objectivement dépassent sa véritable pensée. Le confesseur devra pourtant s'en assurer.

En tout état de cause, le confesseur demandera une explication à son pénitent sur les motifs qui l'ont déterminé à se souhaiter la mort. Il y trouvera fréquemment l'occasion de faire du bien à des âmes lasses de la lutte, fatiguées de l'épreuve, en relevant leur courage abattu, en leur apprenant à souffrir avec mérite pour elles mêmes, avec profit même pour les autres.

Q. — Au sujet de l'abjuration ou profession de foi requise pour la conversion d'un hérétique, je lis :

1° Dans le *Précis de Théologie morale catholique*, par Heribert Jone (n. 128, B) : « Cette profession de foi doit être consignée dans un acte officiel, signé par le converti, deux témoins et le prêtre qui a reçu l'abjuration. »

2° Dans l'*Ami* 1935, p. 317 : « L'abjuration n'a pas à être publique. Il suffit qu'elle soit *juridice peracta* (can. 2314 § 2), c'est-à-dire effectuée en présence de l'évêque ou de son délégué, de quelques témoins et accompagnée de la rédaction d'un acte officiel. »

Ces deux attestations semblent bien indiquer la nécessité ordinaire d'une telle procédure.

Or, jeune missionnaire au Japon, je viens de constater, à deux reprises déjà, une manière d'agir différente, à savoir : pas de témoins ni d'acte officiel écrit (en dehors du registre ordinaire des baptêmes), simple abjuration orale devant le prêtre, — et cette manière, m'assure-t-on, serait la règle commune employée ici, et en conformité, du reste, avec le Rituel et le droit canon.

En effet, dans la rubrique du Rituel et les *Explications pratiques du Code*, par le P. Michel, il n'est question ni de témoins requis ni d'acte officiel à rédiger et à faire signer.

L'*Ami* voudrait-il préciser encore sa réponse du 16 mai 1935, en indiquant dans quelle mesure exacte la règle mentionnée par lui et Héribert Jone, est nécessaire, ou si elle est simplement convenable et très utile d'une façon générale ?

Pourrait on envisager une règle plus facile, par exemple, dans le sens rencontré ici, pour des cas particuliers de personnes ou de lieu ?

Dans le cas de nécessité réelle des témoins, doivent-ils assister en personne à la cérémonie même de l'abjuration et comprendre la langue dans laquelle elle est faite, ou suffirait-il qu'ils signent un acte écrit, déjà signé par le converti ?

R. — L'abjuration d'un hérétique doit être reçue en principe par l'évêque en personne ; on suit alors les rites prévus par le Pontifical Romain.

L'abjuration peut être reçue aussi par le délégué de l'évêque ; il existe pour ce cas un cérémonial abrégé d'après la réponse du St-Office du 20 juillet 1859.

Enfin l'Ordinaire peut prévoir une troisième forme plus simple que les précédentes : la signature d'un procès-verbal d'abjuration.

L'abjuration doit-elle toujours être publique ? Une instruction du St Office du 8 avril 1786 disait qu'elle devait avoir lieu *coram paucis ;* une autre instruction du 28 mars 1900 disait : *aliquibus*